ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 650

Texte de la question

M. Pierre Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les problèmes auxquels les collèges vont être confrontés à la rentrée 1997, faute de moyens humains et financiers suffisants. En effet, au titre du budget 1997, 2 500 postes budgétaires ont été supprimés. Dans la pratique, pour faire face à l'augmentation prévue du nombre des élèves en lycées et en lycées professionnels, il a été supprimé des postes en collèges pour les transférer en lycées. Ainsi à la prochaine rentrée, si les choses restent en l'état, les collèges seront dépouillés d'une partie importante de leurs moyens, y compris quand il y a augmentation du nombre d'élèves et lorsque les problèmes d'échec et de difficultés scolaires sont très importants. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour remédier à cette situation, conformément à la déclaration de politique générale de M. le Premier ministre donnant une priorité à l'éducation.

Texte de la réponse

Au titre du budget 1997, les 2 185 suppressions d'emplois ne mettent pas en cause les moyens dévolus aux activités d'enseignement qui globalement ont été intégralement reconduits. Elles touchent les emplois de stagiaires (975), les congés de mobilité (200) et les assistants étrangers (1 010). Ces dernières suppressions vont de pair avec une redéfinition du dispositif d'accompagnement et de l'enseignement des langues vivantes qui en conserve l'essentiel des moyens sans pour autant s'enfermer dans une logique d'emplois budgétaires, qui ne correspond pas à ses finalités. L'amélioration des conditions d'accueil des élèves dans les établissements du second degré se trouve parallèlement favorisée par la tendance à la diminution des effectifs amorcée depuis la rentrée 1996. Cela étant, l'évolution des effectifs se manifestant différemment selon les niveaux (collèges et lycées) et selon les académies, elle implique de nécessaires rééquilibrages de dotation et des redéploiements interacadémiques sans pour autant dégrader les conditions d'enseignement. La priorité à l'éducation indiquée par le Premier ministre se manifeste d'ores et déjà par diverses mesures. L'emploi des maîtres auxiliaires à la rentrée 1997 va permettre d'apporter des compléments et des enrichissements dans le cadre d'une mission d'assitance éducative : participation à des activités de soutien, suivi individualisé des élèves, aide au travail personnel, et de mieux répondre aux besoins d'encadrement éducatif de certains établissements. Enfin, il a été décidé de recruter 40 000 jeunes dont certains viendront renforcer l'encadrement des collèges, en participant notamment aux études surveillées ainsi qu'à des activités culturelles et physiques. Ces nouveaux personnels pourront ainsi faciliter la généralisation de l'aide à l'étude dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP) et contribuer à mieux assurer la sécurité dans les enceintes scolaires et à la sortie des cours dans le cadre du plan antiviolence.

Données clés

Auteur : M. Pierre Goldberg
Circonscription : Allier (2e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 650

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE650

Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2289
Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3573